

Délais de préavis réduit

Par fred72, le 24/02/2014 à 20:05

Bonjour,

Occupant un logement en Sarthe depuis 2 ans mais ayant un contrat de travail sur Paris depuis 1 an et demi, je souhaiterais savoir si à l'occasion d'un prochain déménagement, je pourrai faire jouer le délais de préavis réduit.

J'ai conscience qu'il ne s'agit pas d'une mutation mais puis-je néanmoins prétendre à ce délais?

Je vous remercie par avance, Cordialement